

## ACTUALITE DE LA COPROPRIETE

### DATE ET DURÉE

1 journée de 7 heures, de 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

### PUBLIC VISÉ

- Cette formation s'adresse à toute personne exerçant dans un service « syndic de copropriété » souhaitant mettre à jour ses connaissances.
- Prérequis : Connaître les bases de la gestion de copropriété

### OBJECTIFS

- Aborder les nouveautés en matière législative, réglementaire et jurisprudentielle et savoir les appliquer au quotidien

### MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Ce stage se déroule sous forme de séquences successives comprenant :
  - o des exposés de l'animateur, des explications concrètes, de nombreux exemples à l'appui,
  - o la projection de documents ou graphiques,
  - o des questions-réponses avec les participants permettant de jauger le degré de compréhension et de valoriser les échanges,
  - o la remise de documents pratiques devant constituer une documentation de base
- La formation sera animée par Monsieur Mathieu GILBERT : Il a occupé l'ensemble des postes de gestionnaire junior à directeur d'agence pour le groupe Foncia avant de créer sa propre structure de property management. Puis, il revend ses parts pour se consacrer à la formation et au conseil dans les métiers de l'administration de biens.

### CONTENU DE LA FORMATION

#### I. Préambule : Point sur la déontologie des professionnels de l'immobilier : 1h

- Remise du code de déontologie
- Rappel des fondamentaux
- Questions - Réponses

#### II. La loi ALUR

##### 1. LE SYNDIC

- Sécuriser
- Protéger le consommateur

##### 2. LE SYNDICAT

- Informer
- Entretenir
- Prendre en compte la diversité

- Pérenniser

### III. Loi de transition énergétique

### IV. Jurisprudences

#### DEBAT ET QUESTIONS-REPONSES AVEC LES PARTICIPANTS

Les participants pourront, à tout moment au cours de cette journée, intervenir et poser les questions.

#### SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, les stagiaires signent une feuille de présence.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

#### COÛT DE FORMATION :

- 342 € TTC (sociétaire SOCAF) / participant (soit 285 € HT)
- 444 € TTC (Non sociétaire) / participant (soit 370 € HT).